

# 義理

## *Giri* : Les obligations sociales

Le *giri* est un concept essentiel pour comprendre la culture japonaise et certains comportements caractéristiques du peuple japonais. Ses origines ne sont pas claires et il est difficile d'en donner une définition précise :

« *Giri* [...] n'a pas d'équivalent en anglais [alors qu'il est au Japon] la qualité la plus appréciée dans les relations humaines, que ce soit entre maître et vassal, parents et enfant, frères et sœurs, amis, voire entre relations de travail ou ennemis. Il exprime le fait de se soucier d'une personne pour laquelle on éprouve de la reconnaissance ; on souhaite lui faire plaisir, quitte à se sacrifier. »  
(Gillespie et Sugiura, 1996, p. 150.)

*Giri* a une pléthore de significations, dont les principales sont les suivantes : 1) principe ou devoir moral, 2) règles à respecter dans les relations sociales, et 3) conduite à suivre, parfois contre son gré (Matsumura, 1988, p. 653).

Bien que ses origines exactes soient sujettes à débat (Ohshima et al., 1971, p. 932), on fait généralement remonter le concept de *giri* à l'époque féodale, où il était une « norme sociale instaurée par la classe des samourais » (*ibid.*). Il existait toutefois bien avant cette époque, dans le sens de « rendre un service en retour » (Minamoto, 1969, p. 41). Ses origines remontent à l'époque Yayoi, où la riziculture occupait une place essentielle dans la vie de la population. Minamoto offre l'explication suivante (*ibid.*, p. 42) :

« L'existence des anciens Japonais reposait sur la riziculture. Les conditions de travail n'étaient pas particulièrement rudes, mais ce type de culture nécessitait un travail intensif pendant de courtes périodes, en particulier lors du repiquage et de la récolte, et les communautés agricoles devaient se prêter assistance. Ceux qui bénéficiaient d'une aide pour les travaux de repiquage, par exemple, se sentaient tenus de rendre service à leur tour, et ceux qui avaient fourni l'aide s'attendaient à recevoir un service en échange. Les habitants d'un même hameau notaient soigneusement s'ils avaient reçu ou non un service en retour. Cette habitude de retourner une faveur est aujourd'hui appelée *giri*. »

Si le concept de *giri* remonte aux temps anciens, le terme n'est apparu qu'à l'époque féodale. Selon Minamoto (*ibid.*, p. 48), « le premier emploi attesté de *giri* se trouve chez Nichiren, au début de l'époque de Kamakura », mais, à cette époque, le terme a le sens de « signification » ou « raison », et non de service en retour. À l'époque des samourais, celui-ci est appelé *go-on to hôkô*, un terme qui fait référence à une règle en

usage entre maître et vassaux en vertu de laquelle « celui qui recevait une faveur acceptait l'obligation sociale et morale qui allait avec » (Gillespie et Sugiura, 1996, p. 149). En réalité, *go-on* désignait la « coutume pour un seigneur de donner des terres à ses vassaux » et *hōkō*, « le fait que les vassaux reconnaissants lui vouaient respect et loyauté » (*ibid.*). Un guide des bonnes manières rédigé à l'époque de Muromachi contient des règles comme : « Si vous recevez un cadeau d'une personne, vous devez lui en offrir un d'une valeur égale » (Minamoto, 1969, p. 43). À l'époque d'Edo, le terme *giri* est couramment utilisé dans le sens de « règle à suivre dans les relations humaines et sociales » (*ibid.*). Sous les Tokugawa, le *shushigaku*, l'enseignement de Zhu Xi ou néo-confucianisme, devient la principale doctrine du régime et les règles à suivre dans les relations humaines sont désignées par l'expression *shushigaku giri*, d'où vient l'acception actuelle de *giri*, à savoir obligation sociale, devoir moral, ou dette.

Ce concept conserve une place importante dans la société d'aujourd'hui. Il est à la base des cadeaux qu'on échange en été (*chūgen*) et en fin d'année (*seibo*), de la coutume d'offrir des chocolats pour la Saint-Valentin et de l'envoi de cartes de vœux pour le Nouvel An.

*Chūgen* et *seibo* sont les traditions les plus représentatives en matière de cadeaux. Yamane (1997, p. 1216) explique l'origine du premier de la manière suivante :

« Le *chūgen* est issu de rites taoïstes pratiqués en Chine à l'occasion du *jōgen* (15 janvier), du *chūgen* (15 juillet) et du *kagen* (15 octobre). Il a été adopté par le shogunat des Tokugawa à l'époque d'Edo. À l'ère Meiji, les Japonais ont pris l'habitude de s'offrir des cadeaux à l'occasion du festival bouddhiste du Bon, le 15 juillet, jour

de *chûgen*. Vers la fin de cette époque, à la suite d'une campagne publicitaire du grand magasin Mitsukoshi, les Japonais ont commencé à s'offrir des cadeaux en juillet pour célébrer à la fois *chûgen* et le festival du Bon. Cette coutume s'est répandue et les cadeaux offerts à cette occasion ont pris le nom de *ochûgen*, le "o" étant un préfixe de politesse. »

L'échange de cadeaux reste une coutume « profondément ancrée au Japon, où elle sert à préserver l'harmonie des relations » (Gillespie et Sugiura, 1996, p. 156). Si les *ochûgen* s'offrent en été, les *oseibo* s'échangent à la mi-décembre (à l'origine, le terme signifiait « fin d'année »). À ces deux occasions, la coutume veut que l'on offre un cadeau en retour, appelé *okaeshi* : « Celui qui reçoit un présent sans offrir lui-même un *okaeshi* est considéré comme une personne ignorant les règles de bienséance » (*ibid.*).

Les cadeaux de la Saint-Valentin sont une coutume beaucoup plus récente mais étroitement liée, elle aussi, au *giri*. Dans la plupart des pays occidentaux, on offre généralement une carte ou un cadeau à son conjoint, à son (sa) petit(e) ami(e) ou à des membres de sa famille, mais, au Japon, ce sont seulement les femmes qui offrent du chocolat à leur petit ami ou leur mari. Cette coutume doit son origine à une entreprise de confiserie qui, après la Seconde Guerre mondiale, a fait la promotion de la fête de la Saint-Valentin en la présentant comme le seul jour où les femmes pouvaient exprimer leur amour à l'élue de leur cœur en lui offrant du chocolat. En réalité, il faut distinguer deux sortes de présents en chocolat : le *giri choko* qu'on offre à des hommes pour lesquels on n'éprouve pas de sentiments mais avec qui on souhaite conserver de bonnes relations et le *honmei choko*, qu'on

réserve à l'être cher. Les hommes qui ont reçu du chocolat retournent le cadeau le 14 mars, qui est appelé White Day (jour blanc).

Les *nengajô* et les *shochûmimai* sont les cartes de vœux les plus répandues et elles reflètent elles aussi l'importance que le *giri* continue à avoir dans la société japonaise. Les *nengajô* sont les cartes du Nouvel An. Elles représentent souvent « un animal correspondant au signe chinois de l'année et sont envoyées de façon à parvenir au destinataire le jour du Nouvel An (*ibid.*, p. 158). Les *shochûmimai* sont des « cartes envoyées en été pour s'enquérir de la santé du destinataire » et sont généralement expédiées entre le 15 juillet et le 8 août. Après ces dates, on envoie des *zanshomimai*, « par lesquelles on s'informe de la santé du destinataire à la fin de l'été » (*ibid.*). Toutes ces cartes peuvent être envoyées dans le cadre du travail et de la vie privée. Dans le premier cas, elles sont écrites par obligation (*giri de kaku*) et généralement imprimées. Dans le second, elles sont écrites à la main et expriment des sentiments plus profonds.

Il peut être difficile pour les autres peuples de comprendre l'énergie que les Japonais consacrent aux cadeaux et aux cartes de vœux. Selon une émission télévisée, le coût des *ochûgen* et des *oseibo* serait pratiquement identique à celui de la justice aux États-Unis ; en d'autres termes, les dépenses effectuées dans le souci de conserver des relations harmonieuses au Japon sont quasiment équivalentes aux frais occasionnés par le règlement des litiges aux États-Unis. Que la démarche japonaise soit préférable ou pas, il est probable, vu l'importance de l'harmonie dans le pays, que les coutumes basées sur le *giri* survivront encore longtemps dans la société nipponne.